

## Conseil Municipal du Mardi 02 juillet 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/037

Date de la convocation : 25 juin 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES.

Absents excusés : Odile BREANT procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT procuration à Eric MAUR, Kenan KOC, Caroline CLAVE procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

### OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : Approbation financement de deux BAFA

Madame la Maire rappelle l'accord de principe donné par le Conseil Municipal en séance du 30 mai 2024 pour le financement de deux Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) sous réserve de précisions concernant les modalités et le coût.

Elle informe les membres de l'assemblée qu'après renseignements auprès des organismes, les candidats s'inscrivent et font valider le financement par la ville. L'organisme retenu facture ensuite directement à la commune.

Selon les organismes, le coût individuel se situe entre 700 et 1 000 € par animateur.

Elle rappelle la nécessité de délibérer sur cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- d'autoriser le financement du BAFA pour deux animateurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2024-2025,
- d'autoriser la dépense entre 700 et 1 000 € par animateur

Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal,  
Pierre-Alain HIRSCH



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 15 juillet 2024

Affichage : 15 juillet 2024